

Génocide au Rwanda : procès de Philippe Manier, les plaidoiries des parties civiles

RFI, 24 juin 2023

Dernière ligne droite dans le procès de Philippe Manier. Cet ex-adjutant-chef de la gendarmerie de Nyanza, dans la préfecture de Butare au sud du Rwanda est poursuivi devant la cour d'assises de Paris pour « génocide » et « crimes contre l'humanité », notamment pour son implication présumée dans plusieurs massacres fin avril 1994. Des accusations qu'il conteste.

Avec notre envoyée spéciale à la cour d'assises de Paris, Laura Martel

Ce vendredi 23 juin était dédié aux plaidoiries des parties civiles dans le procès de Philippe Manier. La cour a notamment entendu maître Domitille Philippart au nom du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) fondé par Dafroza et Alain Gauthier, qui sont à l'origine de la plainte ayant mené à ce procès ; Dafroza Gauthier, quant à elle, représente également 55 rescapés et

proches de victimes.

« L'engagement d'une vie »

Le CPCR, c'est « *l'engagement d'une vie* » pour les Gauthier. « *Pendant des années, ils ont parcouru les collines du Rwanda à la recherche de témoignages et d'éléments pour étayer leur plainte* », commence M^e Philippart ; « *un travail nécessaire* », souligne-t-elle, puisqu'avant 2012 et la création du pôle crime contre l'humanité, il fallait une telle plainte pour qu'une enquête soit ouverte et qu'« *aujourd'hui encore, le collectif a ce rôle d'allumer la mèche* », dit-elle.

Et l'avocate de fustiger la défense pour avoir critiqué cette démarche proactive, comme pour avoir voulu « *décrédibiliser systématiquement* » les victimes et témoins. « *J'avais parlé dès l'ouverture de la petite musique*

des faux témoins, manipulés ou vengeurs ». Cette « *stratégie de défense* » qui veut « *faire des victimes les persécuteurs* », on l'entend « *dans tous les procès* » du génocide dénonce encore M^e Philippart.

« Il avait pouvoir de vie ou de mort »

Pour elle, les débats ont montré que Philippe Manier a – non seulement – participé aux massacres mais en tant qu'adjudant-chef de la gen-

darmerie, il a « *incité* » la population aux tueries, donnant souvent lui-même l'exemple. « *Ses ordres étaient respectés* », « *il avait pouvoir de vie ou de mort* », pointe-elle. Dans le box, Philippe Manier reste impassible.

« *Jamais on n'a vu d'accusé aussi absent de son procès, incapable de montrer son humanité. On a eu des témoignages atroces, il n'a pas levé un sourcil* », assène l'avocate. Une « *attitude effrayante* » et « *une stratégie de défense* » dit-elle, qui sonnent « *comme un aveu* ».